Commission Départementale d'Aménagement Commercial - CDAC

Ordre du jour de la CDAC du mardi 26 mai 2015

- 14 h 30 - dossier n° 15-001 : projet d'extension d'un supermarché E. Leclerc Express à Montmirail (51210). Cette demande d'autorisation d'exploitation commerciale est présentée par la SAS Sezadis, ayant son siège social Route de Troyes à Sezanne (51120), propriétaire du magasin E. Leclerc et représentée par M. Dominique Haquet, son Président.

Le projet prévoit une extension de 1 205 m² du supermarché, portant ainsi sa surface de vente de 995 m² à 2 200 m², le drive étant, quant à lui, réaménagé avec une surface réduite.

Cette opération sera réalisée rue du faubourg de Condé à Montmirail (51), sur la parcelle cadastrée section AX n°423, d'une superficie totale de 11 980 m², propriété de la SAS Sezadis.

- 15 h 00 - dossier n° 15-002: projet d'extension d'un ensemble commercial par création d'un E. Leclerc Drive et d'un centre L'Auto E. Leclerc, résultant d'un transfert, à Saint-Brice Courcelles.

Cette demande d'autorisation d'exploitation commerciale est présentée par la SAS Chamdis propriétaire des constructions concernées par le projet, ayant son siège social rue de la Croix Maurencienne à Saint-Brice Courcelles (51370) et représentée par M. Jean-Paul Pageau, son Président.

Ce projet porte sur la création de 24 pistes de ravitaillement pour une emprise au sol de 1 520 m² et 846 m² de surface pour le centre L'Auto E. Leclerc (dont 263 m² extérieurs).

Cette opération sera réalisée sur les parcelles cadastrées section AC n° 149, 150 et 236 d'une contenance totale de 25 210 m², situées Rue François Jacob à Saint-Brice-Courcelles (51370), propriété de la SAS Chamdis.

- 15 h 30 - dossier n° 15-005 : projet de création d'un ensemble commercial, par création d'un magasin GiFi d'une surface de vente de 2 000 m², à Reims.

Cette demande d'autorisation d'exploitation commerciale est présentée par la SCI MAG Reims, ayant son siège social zone industrielle La Barbière à Villeneuve sur Lot (47300), agissant en qualité de future propriétaire des constructions et terrain, représentée par M. Philppe Ginestet, son gérant.

L'opération sera réalisée sur la parcelle cadastrée section KD n° 58, rue André Chaillot – Zac de la Neuvillette, d'une surface totale de 9 289 m², qui fait actuellement l'objet d'une division parcellaire pour déclarer une nouvelle parcelle d'environ 7 957 m² obtenue depuis le foncier.